

No 18/22 bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la vente d'une fraction de la parcelle N° 1055, propriété communale et d'une partie du domaine public adjacent pour la somme de Fr. 574'140.-

Vallorbe, le 17 janvier 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de:
Mesdames Künzler Catherine, Magnenat Line-Claude Présidente, et de Messieurs Briod Laurent, Facchinetti Italo et Alexandre Séchaud, Rapporteur, s'est réunie le 10 janvier 2023 à la salle de la municipalité.

Lors de cette séance, Monsieur Stéphane Costantini, Syndic, nous a fait part des motivations et des intérêts pour la Commune de vendre la parcelle 1055. Il nous a expliqué que le locataire du bâtiment sur la parcelle voisine souhaitait construire une halle afin de centraliser plusieurs entreprises du même groupe, ce qui aurait pour effet de créer environ une cinquantaine de places de travail ainsi que 3 sièges sociaux supplémentaires. Cette transaction ne présente donc que des avantages pour notre commune. La commission tient à remercier M. Costantini pour ses explications ainsi que pour les réponses claires apportées à nos questions.

Aussi, au regard de ce qui précède, après délibération, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis municipal no 18/22 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1- d'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle N° 1055, propriété communale et d'une partie de domaine public adjacent, conformément au plan de situation annexé à ce rapport, pour la somme de 201.-/m² sous déduction des frais de morcellement ;
- 2- d'attribuer le produit net de cette vente au compte N° 223.4242 « plus-value patrimoine financier ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission

Magenat Line-Claude
Présidente






Alexandre Séchaud
Rapporteur





Commune de Vallorbe

-  Nouvelle limite parcellaire
-  Nouvelle limite du domaine public
-  Surface projetée de ~2734 m²

Création de la parcelle 1804

Vallorbe, le 29 novembre 2022

